

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2025_078

Date de convocation :

le 17 septembre 2025

Date d'affichage :

le 17 septembre 2025

*Fait à Aigondigné,
Le 24 septembre 2025
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ZAPATA Laurie par LECULLIER Lysiane, HIPEAU Gaëlle par ROUXEL Patricia, TROCHON Patrick par THIBAUT Evelyne.

Absents : AIMON Céline

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_078 : MARCHES PUBLICS

**Objet : ATTRIBUTION MARCHÉ DE SERVICE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA
POLARITE GAILLARD**

Madame le Maire expose que la publication du marché de service de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Polarité Gaillard a pris fin le vendredi 12 septembre 2025. Un rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission MAPA le lundi 22 septembre. Considérant l'avis de la commission MAPA du 22 septembre 2025
Considérant le RAO présenté par Messieurs Vincent ROCCHI, Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) juridique et financier et de Franck BUFFETEAU pour la partie technique sur ce projet :

Deux candidatures ont été retenues à l'issue de l'analyse.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le choix de la Commission d'analyse des plis soit l'entreprise AREA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 ABSTENTION et 20 voix POUR des membres présents et/ou représentés :

- **ATTRIBUE** le marché de service de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Polarité Gaillard au « **GROUPEMENT AREA/CANOPEE** » pour un montant de 26 835€ HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférent

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission